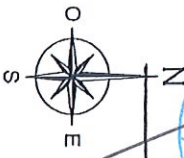


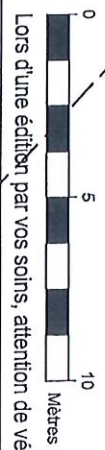
Le 14/12/2021

Commune de ETAPLES - SUR - MER  
ZAC du Domaine du Chemin des Prés - Rue du Général Tilly  
Cadastre : Section ZB - Numéro : 362

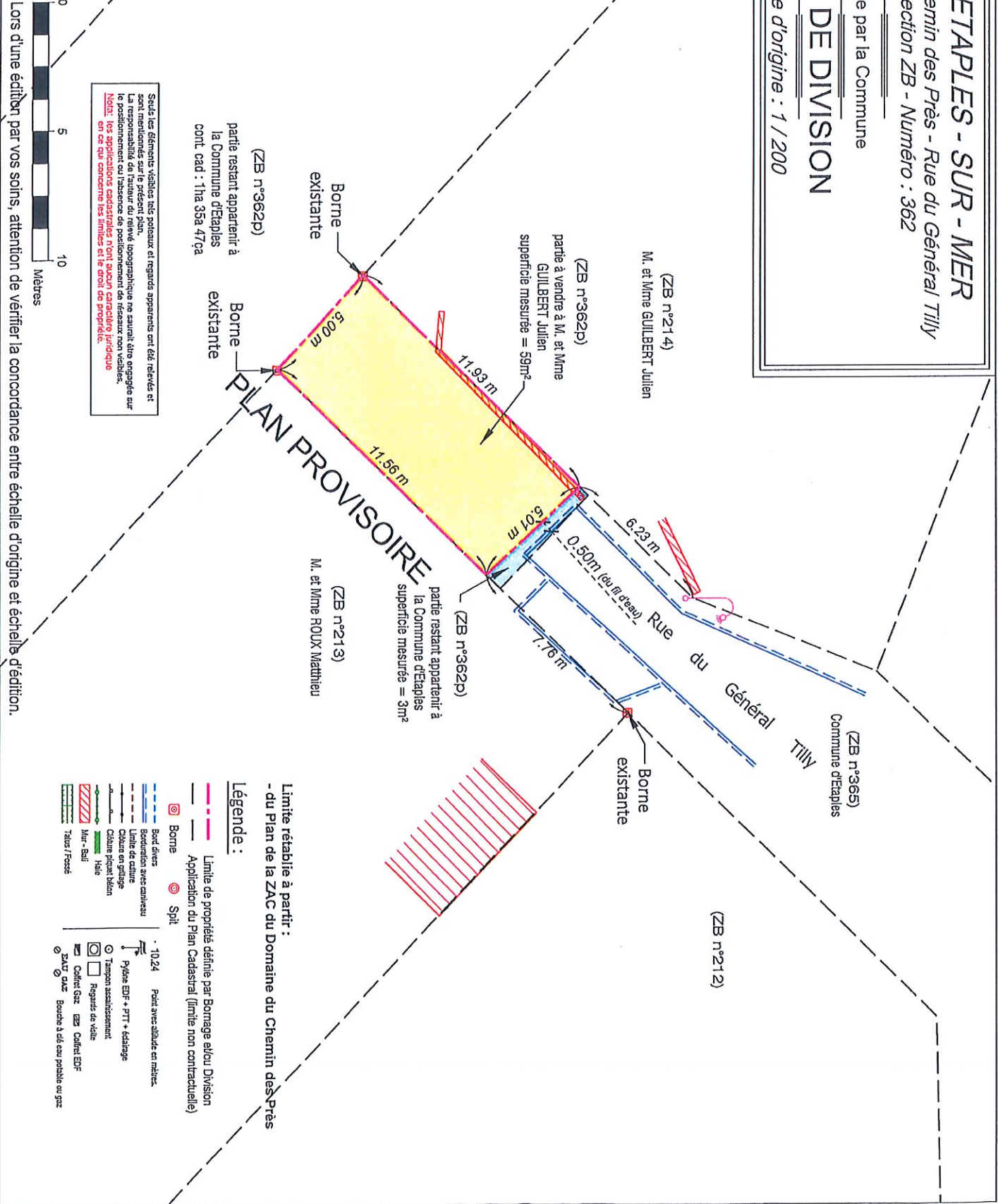
Vente par la Commune  
**PLAN DE DIVISION**  
Echelle d'origine : 1 / 200



**LATITUDES**  
GÉOMÈTRES EXPERTS  
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE  
CABINET DETAPLES  
24 Rue de Verdun  
59630 ETAPLES  
Tél : 03.21.09.43.00  
Mél : etaples@latitudes-ge.fr  
Dossier : ET-129-2021  
Date de levé : 30/07/2021  
Date du plan : 08/09/2021



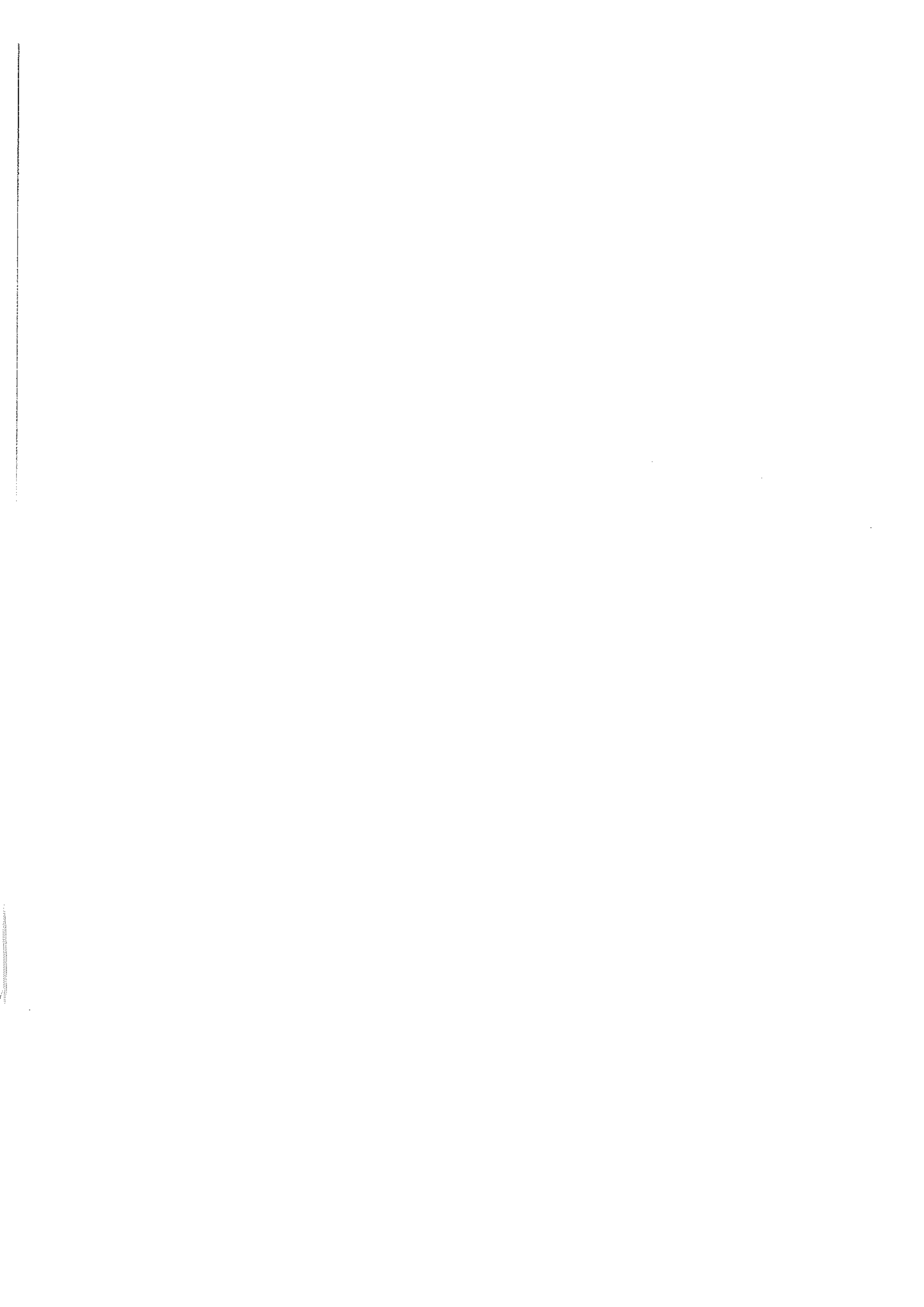
Seuls les éléments visibles tels poteaux et regards apparents ont été relevés et  
représentés sur le présent plan.  
La responsabilité de la véracité topographique ne saurait être engagée sur  
le positionnement ou l'absence de positionnement de réseaux non visibles.  
**Noter : les applications cadastrales n'ont aucun caractère juridique  
en ce qui concerne les limites et le droit de propriété.**



Limite rétablie à partir :  
- du Plan de la ZAC du Domaine du Chemin des Prés

**Légende :**

- Borne
- Spil
- Bord évier
- Bordure avec caniveau
- Limite de culture
- Culture en grillage
- Culture planté/taïen
- Haie
- Mir-Bail
- Talus / Fossés
- 10,24 Point avec altitude en mètres.
- Pylône EDF + PTT + Adalange
- Tampon assèchement
- Regard de voirie
- Collet Gaz
- Collet EDF
- ZAVT gaz
- Bourde à ode non possible ou gaz



Mr Guilbert Julien  
6 rue du Général Tilly  
62630 ETAPLES/MER

REÇU LE :

21 JUL. 2021

MAIRIE D'ETAPLES-SUR-MER

<b>A TRAITER</b>
<i>Julien Guilbert</i>
<i>Uba</i>
<b>POUR INFO</b>
<i>A. Gheselle</i>
<i>Fait</i>

Mairie d'Etapes sur mer  
A l'attention de Mr Gheselle Bernard  
Place du Général de Gaulle  
62630 ETAPLES/MER

A Etapes/mer, le 16/07/2021

**Objet :** Acquisition terrain au droit de propriété

Monsieur Fait et Monsieur Gheselle,

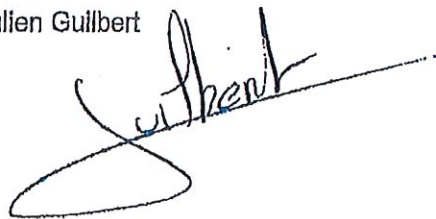
Suite à votre courrier du 30 juin 2021, je vous confirme mon intention d'achat du terrain jouxtant mon habitation au 6 rue du Général Tilly, 62630 Etapes sur mer.

Je vous confirme également que je m'engage à maintenir le terrain à l'état végétal et que par conséquent il n'y aura aucune construction sur ce terrain, ceci afin de préserver la perméabilité du sol.

Vous pouvez dès à présent entreprendre les démarches administratives nécessaires pour finaliser la vente dudit terrain.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur Fait et Monsieur Gheselle, mes respectueuses salutations.

Julien Guilbert



Direction départementale des Finances publiques  
du Pas-de-Calais  
Pôle d'évaluation Domaniale  
5, rue du Docteur Brassart  
BP 30015  
62034 ARRAS Cedex  
Téléphone : 03 21 23 68 00  
Courriel : [ddfip62.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:ddfip62.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr)

POUR NOUS JOINDRE :

Évaluateur : Sébastien PIECHOWIAK  
Téléphone : 03.21.64.47.01  
Courriel : [sebastien.piechowiak@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:sebastien.piechowiak@dgfip.finances.gouv.fr)  
Réf. **LIDO** : 2020-108V1333

Arras, le 20/11/2020

Monsieur le Directeur Départemental des  
Finances Publiques du Pas-de-Calais  
à

Monsieur le Maire  
Mairie d'Étaples  
1 place du Général de Gaulle  
62 630 ETAPLES

### AVIS des domaines sur la VALEUR VÉNALE

Désignation du bien : Parcelle à usage de jardin  
Adresse du bien : Rue du Général TILLY – Domaine des près 62 630 ETAPLES

VALEUR VÉNALE : 1 700 € HT

*\*Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.*

1 – Service consultant : Mairie d'Étaples

Affaire suivie par : M Pascal HAGNERE

2 – Date de consultation	:16/10/2020
Date de réception	:21/10/2020
Visite sur place	:05/11/2020
Date de constitution du dossier en l'état	:05/11/2020

3 – Opération soumise à l'avis du Domaine – description du projet envisagé

La commune d'Étaples souhaite céder au propriétaire de la parcelle ZB n° 213 une emprise foncière non bâtie d'environ 72 m<sup>2</sup> faisant partie du domaine public. Actuellement, l'emprise est affectée à un usage d'espaces verts.

4 – Description du bien

Parcelle à usage d'espaces verts donnant sur la rue du Général TILLY.

## 5 – Situation Juridique

Parcelle section cadastrale	N° de parcelle	Superficie	Propriétaire
Domaine public à déclasser		72 m <sup>2</sup>	Commune d'Étaples

## 6 – Urbanisme et réseaux

Figurant PLU : 1AU az du PLU d'Étaples

VRD : Oui

## 7 – Détermination de la valeur vénale

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison. Sous réserve de l'insertion d'une clause de non aedificandi dans l'acte de vente, l'emprise foncière peut être évaluée s à la somme de 1 700 € HT.

Une marge de négociation de 15 % permettant d'admettre des conditions financières s'écartant de la valeur vénale retenue est accordée.

## 8 – Durée de validité

Cet avis a une durée de validité de 18 mois.

## 9 – Observations particulières

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques et par délégation,  
L'Inspecteur des Finances Publiques.



Sébastien PIECHOWIAK

# Commune de ETAPLES - SUR - MER

ZAC du Domaine du Chemin des Près - Rue du Général Tilly  
Cadastré : Section ZB - Numéro : 362

Vente par la Commune

## PLAN DE DIVISION

Echelle d'origine : 1 / 200



28/09/2021

(ZB n°214)  
M. et Mme GUILBERT Julien

(ZB n°362p)  
partie à vendre à M. et Mme  
GUILBERT Julien  
superficie mesurée = 59m<sup>2</sup>

(ZB n°362p)  
partie restant appartenir à  
la Commune d'Étaples  
superficie mesurée = 8m<sup>2</sup>

(ZB n°213)  
M. et Mme ROUX Mathieu

(ZB n°362p)  
partie restant appartenir à  
la Commune d'Étaples  
cont. cad : 1ha 35a 47ca

(ZB n°365)  
Commune d'Étaples

(ZB n°212)

Rue du Général Tilly

Borne existante

Borne existante

Borne existante

Limite rétablie à partir :  
- du Plan de la ZAC du Domaine du Chemin des Près

### Légende :

- Limite de propriété définie par Bornage et/ou Division
- - - Application du Plan Cadastral (limite non contractuelle)
- Borne
- Spil
- 10.24 Point avec altitude en mètres.
- Bord d'écoulement
- Bornation avec caniveau
- Ligne de culture
- Colonne en grillage
- Colonne plaque béton
- Haie
- Mur - Bâti
- Tasse / Fossé
- Pylône EDF + FTT + Adalaya
- Tampon assainissement
- Regaret de vidéo
- Colinet Gaz
- Colinet EDF
- Bouches à ciel ouvert
- Bouches à ciel ouvert possible au gaz

Seuls les éléments utiles tels poteaux et regards apparents ont été relevés et  
représentés sur ce plan. Les responsables ne sauront être engagés sur  
le positionnement ou l'absence de positionnement de  
**bornes**. Les applications cadastrales n'ont aucun caractère juridique  
en ce qui concerne les limites et le état de propriété.



Lors d'une édition par vos soins, attention de vérifier la concordance entre échelle d'origine et échelle d'édition.

### GÉOMÈTRES EXPERTS AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

CABINET D'ETAPLES  
24 Rue de Verdun  
62630 ETAPLES  
Tél : 03.21.09.43.00  
M&I : etaples@atitudes-geo.fr  
Dossier : ET-129-2021  
Date de levé : 30/07/2021  
Date du plan : 08/09/2021

LATTIDES